

Monsieur le commissaire inspecteur ,

J'ai constaté sur le futur projet 2023 du PLU , que les limites de l'ilot de verdure situé entre la rue de Vosges , des buissons et la rue principale ont été repoussées à 45 m de ces voies de circulation . Certes , cette modification est appréciable , mais cet ilot pénalise toujours les différents propriétaires concernés dont je fais partie . A partir du moment où il y a restriction , il y a pénalisation ! . J'ignore pourquoi l'ancien maire Thevenot a créé cet ilot de verdure alors que , paradoxalement , le village baigne lui-même dans un immense environnement de verdure , mais , s'il a voulu se donner bonne conscience , il s'est bien gardé de créer un ilot aux alentours de ses propriétés ! . Et le conseil municipal de l'époque l'a approuvé . Personnellement , j'aurais bien vu un ilot de verdure à l'endroit où l'ancien maire a créé un élevage de cochons qui engendre une odeur insoutenable dans le haut du village que nous n'aurions pas à supporter , où le lisier contenu dans les cuves de rétention se répand dans la Suarcine lorsque ces cuves débordent ( un habitant du secteur le constate avec désolation régulièrement ) . A Suarce , où que l'on se tourne , on ne voit que du vert : des forêts immenses et de la verdure à perte de vue . On peut comparer cet ilot de verdure à la création d' un parking sur un parking déjà existant ! . Aberrant ! . Pourquoi un ilot de verdure alors que l'activité agricole est ..... discutable :

- Pollution visuelle dans ce plus beau village du Territoire ( !! ) . Pourquoi les agriculteurs suisses ont des fermes magnifiques qui exhalent une odeur généralement bonne , avec la même intensité d'activité ? ,
- Pollution olfactive , notamment dans le haut du village où les rares personnes qui osent se plaindre ( sauf ceux qui ne sentent rien !!! ) sont invitées à aller finir leur vie en EHPAD ! ,
- Pollution boueuse des voies de circulation lorsque les moissonneuses-batteuses et les convois de tracteurs / remorques entrent en action par temps de pluie . On se contente de poser des panneaux de chaussée glissante et le tour est joué ! . Conducteurs , débrouillez-vous et allez laver votre voiture ! ,
- Pollution de la rivière Suarcine au vu et au su de tout le monde depuis des années . Quand on longe cette rivière jusqu'à Chavanatte , qui était magnifique au temps de ma jeunesse , ça fait peine à voir . Les cailloux sont tout noirs , pollution qui ressemble à de l'huile .

Pourquoi un ilot de verdure préservé de toute pollution alors que les agriculteurs , tout autour du village, et de cet ilot , vont pouvoir probablement et légalement utiliser encore pendant 10 ans le glyphosate interdit aux particuliers ? . Contradiction , incohérence totales qui ne vont pas dans le sens de la protection de la planète , et probablement de la loi Climat et Résilience 2021 ! . En fait , c'est selon ! . N'ai-je pas raison ? . A cause de cette initiative malheureuse de l'ancien maire , 8 propriétaires au moins sont pénalisés . l'un d'eux ne peut accéder à sa parcelle ( éventuellement constructible un jour ) par la rue des Vosges . Un autre ne pourra pas vendre une partie de sa parcelle si un jour on peut construire en 2° position . Un troisième n'a pu construire ni en haut , ni en bas de sa parcelle . Enfin un 4° pourra constater , si la modification du PLU est acceptée , que l'intégralité pratiquement de sa parcelle est couverte par l'ilot de verdure .

Pour toutes ces remarques personnelles , alors que le futur ilot de verdure va être réduit comme une peau de chagrin , dans l'intérêt des propriétaires dont quelques uns contactés approuvent ma démarche , et en demandant un peu de bon sens et d'intégrité , je demande , bien que pessimiste , la suppression de cet ilot de verdure qui n'est qu'un leurre . Cet ilot est en totale contradiction comme je l'ai dit plus haut avec ce qui se passe dans ce village . Au fait , qu'en est-il de ce bel ilot de verdure , sur la commune de Suarce , à la sortie du village en direction de Vellescot , saccagé en grande partie par un fils de l'ancien maire Thevenot pour récupérer le bois . Il a été sommé de replanter cet ilot , mais l'a-t-il fait ? . Vous voyez par cet exemple concret , c'est deux poids deux mesures à Suarce ! . Depuis le remembrement de 1959 , qui a fait couler beaucoup d'encre et dont on parle encore avec virulence , les divisions continuent de s'alimenter à Suarce . J'ai une pensée pour les habitants de Rougegoutte , Felon , Chaux , Anjoutey et bien d'autres qui ont été spoliés , on peut utiliser ce terme , par le déclassement arbitraire de leurs terrains constructibles en terrains agricoles . Monsieur le Capitaine Stuber Gérard , 11 , rue des buissons – 90100 Suarce .